



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E142408

VALABLE JUSQU'AU 26/10/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2008  
Forme juridique : ART  
Capital : DEPUIS LE 05/07/2018  
1 000

Raison sociale : ECE AQUITAINE

8 LA DURONNE  
33580 MONSEGUR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Téléphone : 05 47 93 03 48  
Portable : 06 75 61 18 96

Fax :

Siret : 505 144 303 00037

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0061399 02

Site Internet :

E-mail : hugo.denadai@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4093422204

Responsabilité légale :

DE NADAI HUGO ARTISAN

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4093422204

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/09/2023

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	31/03/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/09/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	24/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	31/03/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	24/11/2022
o Poêle ou insert bois	24/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	31/03/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	31/03/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.